



RAPPORT D'ACTIVITE 2025

CENTRE PARENTAL HEVEA

2 rue des Chênes Mauves
95000 CERGY

Tél. : 01 30 30 79 80

I – INTRODUCTION ET CONTEXTE GENERAL

1. 2025 au niveau de l'association HEVEA : Une nouvelle organisation des ESSMS en lien avec la transformation de l'offre

Le secteur médico-social est engagé dans une profonde transformation depuis plusieurs années. A l'origine de ces changements voulus par les pouvoirs publics pour les personnes en situation de handicap : le rapport « Zéro sans solution » de Denis Piveteau en 2014. Ce rapport propose un changement de paradigme : passer d'une logique de places disponibles à une logique de parcours personnalisé et construire des solutions même en cas de complexité. Peu après, la démarche « Réponse accompagnée pour tous » est consacrée par la loi du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé qui introduit notamment l'obligation de coopération entre institutions. Les principes fondamentaux du futur paysage du médico-social sont dès lors posés :

- Droit à une solution pour toute personne en situation de handicap ;
- Un parcours individualisé, construit à partir des aspirations et besoins de chaque personne ;
- Une coopération renforcée entre acteurs spécialisés et du droit commun ;
- Un plan d'accompagnement global pour la personne en situation de handicap qui permet d'organiser une réponse coordonnée et de mobiliser plusieurs dispositifs simultanément.

A partir de 2020, les Communautés 360 se développent dans chaque département avec pour objectif principal de garantir une réponse immédiate, de proximité et sans rupture à toute personne en difficulté liée au handicap. Elles s'inscrivent dans la dynamique de la Réponse accompagnée pour tous.

5 ans plus tard, les pouvoirs publics ont enclenché la dynamique de transformation avec des principes clés de la transformation de l'offre :

- Principes organisationnels :
 - o La territorialisation, c'est-à-dire une structuration de chaque département en zones d'intervention par parcours (ZIPa), sans zones blanches ni chevauchements ;
 - o 4 parcours différents identifiés selon la nature du handicap : parcours « Troubles du neurodéveloppement » ; parcours « Difficultés psychologiques avec troubles du comportement » ; parcours « Handicap moteur et polyhandicap » ; parcours « Troubles sensoriels » avec une offre spécifique pour les Handicaps rares ;
 - o Le passage en plateforme, « porte d'entrée » sur son territoire ; la plateforme garantit un accueil inconditionnel, propose une palette d'offre complète, en coopération étroite avec l'ensemble des acteurs territoriaux auxquels elle apporte un appui ressource.
- Principes vis-à-vis des personnes en situation de handicap :
 - o L'autodétermination qui est autant un levier de la transformation de l'offre qu'un objectif ;
 - o L'accompagnement personnalisé ;
 - o L'inconditionnalité de l'accueil.

Le cadre de la transformation de l'offre médico-sociale est maintenant clair, la mise en œuvre est une question de temps.

Côté HEVEA, notre choix a été fait dès 2024 : même si cette transformation de l'offre ne concerne pas a priori les ESSMS de la protection de l'enfance qui représentent 50% des capacités d'accueil au sein de notre association, cette nouvelle philosophie d'organisation du paysage médico-social nous a semblé néanmoins extrêmement pertinente. En effet, peu importe le secteur d'intervention, protection de l'enfance ou handicap,

l'avènement des plateformes signifie avant tout la fin du travail « en silo » et la coopération entre acteurs. Et c'est cette vision en laquelle nos ESSMS ont immédiatement adhéré. La raison de cette adhésion ? tout simplement le fait que la coopération transversale entre ESSMS était déjà en partie une réalité au regard du public à double vulnérabilité que nous accompagnons, nécessitant une expertise croisée Protection de l'enfance et Handicap.

Dès 2024, les ESSMS d'HEVEA ont donc repensé leur organisation à la lumière de cette transformation de l'offre au niveau national et de notre volonté de mutualiser les expertises pour un meilleur accompagnement des enfants / adolescents et adultes, en lien également avec le principe d'inconditionnalité de l'accueil que nous prônons dans notre projet associatif et nos projets d'établissement, et enfin en lien avec notre volonté d'éviter les ruptures de parcours.

C'est donc, animés par une volonté de fluidifier les parcours des personnes accompagnées et de prendre en compte les multi vulnérabilités, que nous avons posé une organisation des ESSMS HEVEA en pôles / plateformes début 2025. Nous n'avons pas souhaité mettre en exergue la dichotomie Protection de l'enfance / Handicap à travers cette organisation en 2 pôles / plateformes : la notion d'âge nous a paru bien plus pertinente.

En effet, être un enfant pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance ou être une personne (enfant ou adulte) en situation de handicap n'est pas un statut social en soi. En revanche être mineur ou être majeur ouvre des droits et des accès à des dispositifs du droit commun ou du milieu spécialisé bien différents. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de structurer nos ESSMS en 2 pôles / plateformes basés sur l'âge :

- Pôle / plateforme « Enfants, adolescents et jeunes majeurs » regroupant les ESSMS protection de l'enfance et handicap ;
- Pôle / plateforme « Jeunes adultes, adultes et personnes vieillissantes » regroupant les ESSMS handicap et personnes âgées.

Chaque pôle / plateforme s'est organisé en « secteurs d'expertise », avec une direction unique pour chaque secteur regroupant plusieurs établissements, services et dispositifs requérant des connaissances, compétences, formations, modalités d'accompagnement, partenariats... communs. Les secteurs d'expertise travaillent transversalement ensemble en s'inspirant du modèle des plateformes et des dispositifs intégrés.

En avril 2025, après avoir présenté le principe à la Délégation Départementale de l'ARS et au Conseil Départemental du Val d'Oise, nous avons mis en œuvre notre nouvelle organisation en 2 pôles / plateformes :

Le pôle / plateforme « enfants, adolescents » constitué de 3 secteurs d'expertise regroupant chacun les établissements, services et dispositifs suivants :

✓ Secteur protection de l'enfance avec hébergement :

- Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) Le Galilée
- Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) Demain
- Centre Parental HEVEA

✓ Secteur protection de l'enfance en milieu ouvert :

- Service d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO)

- Service de Prévention Spécialisée.

✓ Secteur aidants :

- 2 Plateformes d'Accompagnement et de Répit (PFR) pour les aidants de personnes en situation de handicap, très majoritairement enfants.

Le pôle / plateforme « jeunes adultes et adultes » constitué de 3 secteurs d'expertise regroupant chacun les établissements, services et dispositifs suivants :

✓ Secteur autisme :

- Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) l'Olive
- Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) La Garenne du Val
- Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)
- Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE)
- Equipe Mobile d'Appui pour Adultes Autistes en situation complexe (EMA-TSA)
- Unité Résidentielle pour Adultes avec Troubles du Spectre Autistique (UR-TSA)

✓ Secteur emploi :

- Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail (ESAT)
- 2 Centres d'Adaptation à la Vie et au Travail (CAVT)
- Dispositif Emploi Accompagné (DEA).

✓ Secteur vie sociale et inclusion :

- Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) la Saulaie
- Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) la Charmille
- Equipe Mobile d'Accompagnement pour Personnes Agées Dépendantes en situation de Handicap (EMA-PADH)
- 3 Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)
- 3 Habitats Inclusifs.

Naturellement le chemin reste encore long pour que notre organisation puisse être qualifiée de plateformes. Cependant avec quasiment 1 an de recul, nous mesurons 2 évolutions importantes :

- Au sein d'un même secteur, l'impulsion donnée par une même équipe de direction permet de penser davantage en termes de parcours qu'en termes de place ;

- Rechercher les expertises auprès des collègues d'un autre secteur devient peu à peu la règle, grâce à une meilleure interconnaissance du panel d'offres d'accompagnement que proposent les différents secteurs d'HEVEA.

2026 et les années suivantes verront la consolidation de cette organisation qui évoluera avec la transformation de l'offre impulsée par les pouvoirs publics, devenant une réalité sur notre territoire.

2. 2025 au niveau du Centre Parental : contexte général

L'année 2025 marque une étape significative pour le Centre Parental HEVEA, qui se consacre à l'accompagnement des familles confrontées à des problématiques complexes et multifactorielles. Notre établissement a su développer une expertise dans l'accompagnement des personnes présentant une « double vulnérabilité », notamment celles qui sont à la fois en situation de handicap et à la fois parents d'un enfant en situation de handicap.

HEVEA, avec ses deux pôles d'intervention – Enfants et Adultes – se positionne comme un acteur clé dans le champ de la protection de l'enfance et du handicap. Cette double compétence nous permet de créer des synergies de travail enrichissantes, permettant à l'équipe de proposer un étayage parental ajusté aux spécificités de chaque configuration familiale.

Nous avons observé que les parents en situation de handicap font face à des défis particuliers qui nécessitent un soutien renforcé. Grâce à une équipe mobilisée et volontaire et à notre réseau de partenaires, nous avons pu mettre en place des dispositifs d'accompagnement sur mesure, alliant expertise en matière de parentalité et connaissance approfondie des enjeux liés au handicap.

Ce rapport d'activité 2025 témoigne des efforts continus de l'association HEVEA pour garantir un accueil et un soutien de qualité, en veillant à ce que chaque famille puisse développer des liens parent/enfant solides et durables, malgré les obstacles rencontrés. Nous sommes convaincus que, en unissant nos forces et en mutualisant nos compétences, nous pouvons offrir à ces familles l'accompagnement qu'elles nécessitent et contribuer à leur épanouissement.

II – DONNEES GENERALES ET PROFIL DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Fiche signalétique de l'établissement

Dénomination : CENTRE PARENTAL HEVEA (anciennement A.I.M.E.S Accueil Insertion Mères Enfants en Studios)

Directrice de Pôle : Madame Virginie MENEUX

Directrice de Secteur : Madame DE FAVERI Karine

Chef de service : Madame NIAKATE Fatoumata

Catégorie d'établissement : Centre Maternel/ Parental en logement diffus

Capacité d'accueil : 17 places familles.

Encadrement : 13 salariés pour 8,74 ETP

Agrément : Passage en CROSM novembre 2007

Financement : Prix de journée DGAS

Autorité de contrôle : D.G.A.S direction de l'Enfance - 2 avenue de la Palette 95000 Cergy

Convention collective appliquée : 15 mars 1966

Jusqu'à fin 2015, le Centre Maternel A.I.M.E.S (appellation de l'époque) est habilité à accueillir 13 mères ou futures mères et 14 enfants (possibilité d'accueillir des jumeaux).

A compter du 1^{er} janvier 2016, notre capacité d'accueil bénéficie d'une extension de 4 places (arrêté 2015-033 du 27 juillet 2015).

Enfin, depuis janvier 2020, au terme d'une expérimentation de deux ans, le centre maternel évolue en centre parental.

L'établissement est donc habilité à accueillir différentes formes de familles (monoparentales, en couple).

Si l'enfant n'est pas encore né, la jeune femme doit être enceinte au minimum de 7 mois (dérogation possible en fonction de l'urgence repérée),

Comme le prévoit la réglementation, la prise en charge est possible jusqu'aux trois ans de l'enfant.

Typologie du public accueilli

Typologie des candidatures de 2025

Les demandes d'admission

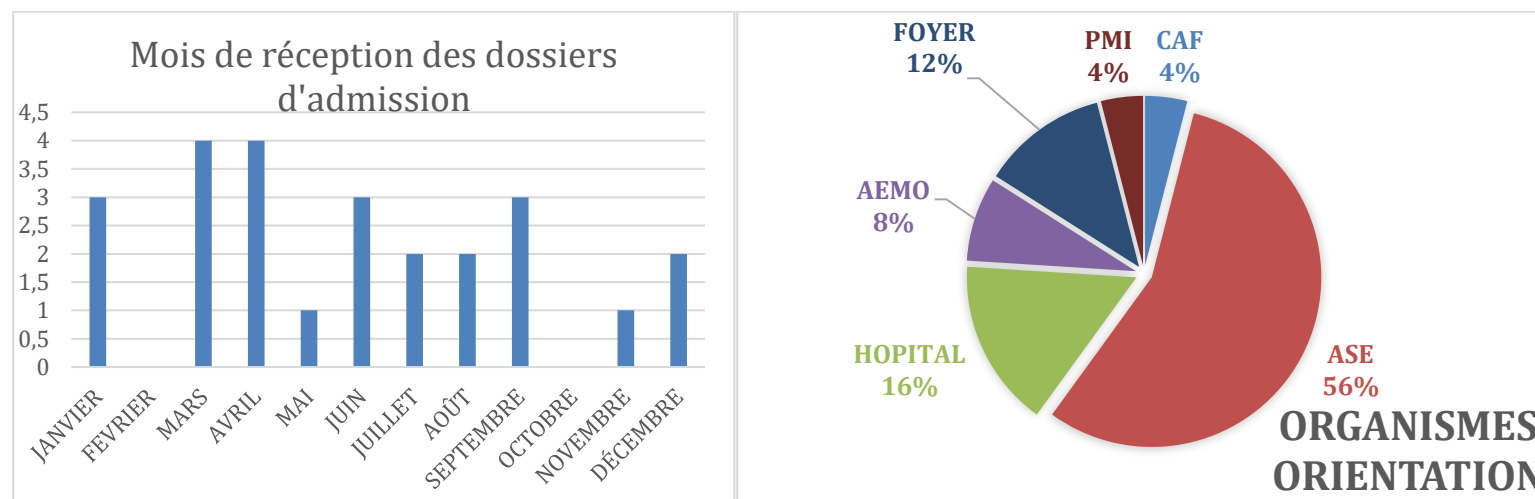
Le Centre Parental reçoit des demandes principalement d'Île-de-France, avec une priorité donnée aux familles du Val d'Oise. Des familles venant d'autres départements ou de province peuvent parfois être accueillies quand la situation est dangereuse, mais le Conseil Départemental limite les places aux familles du territoire. Cela peut créer des périodes où le centre n'est pas rempli, même si les besoins dans la région restent importants.

En 2025, 25 dossiers de candidature ont été étudiés, contre 40 l'année précédente, soit une baisse de près de 40 %. Cette diminution confirme une tendance observée depuis plusieurs années déjà. Pourtant, plus de 80 % des orientations viennent de l'ASE du Val d'Oise et des hôpitaux, et 96 % des personnes qui orientent vers le centre sont du Val d'Oise. Une seule candidature venait de province. Cette situation est préoccupante : le nombre de demandes baisse, alors que les besoins en matière de soutien à la parentalité et de prévention des difficultés dans la relation parent-enfant restent très importants.

Les femmes qui font une demande ont en moyenne 21 ans, la plupart ayant entre 17 et 25 ans. On observe cependant de plus en plus de demandes de femmes un peu plus âgées, probablement parce que les personnes ont leur premier enfant plus tard et que les situations de précarité augmentent.

En 2025, près de la moitié des femmes (48 %) étaient enceintes au moment de leur demande, souvent avant le 7ème mois, ce qui montre une vraie démarche d'anticipation. Pour les enfants déjà nés, ils avaient en moyenne 12 mois au moment de la candidature — 6 avaient moins d'un an, et 6 avaient plus de 2 ans. Quand une famille arrive avec un très jeune bébé, cela reflète souvent une situation de crise, comme une mise à la rue peu après l'accouchement. Accueillir un enfant de plus de 2 ans pose une vraie difficulté, car le temps disponible pour travailler la parentalité avant ses 3 ans devient très court. L'âge de l'enfant et l'avancée de la grossesse sont donc des éléments importants qui orientent la durée et le contenu de l'accompagnement.

Les demandes évoluent aussi : cette année, 7 demandes concernaient un accueil en couple. C'est le signe que le Centre Parental est de mieux en mieux identifié comme tel — et pas seulement comme un centre maternel. Souvent, le projet de couple se construit après l'entrée de la mère, mais cette année plusieurs demandes de couple ont été faites dès le premier contact.



Les admissions en 2025

En 2025, le Centre Parental a accueilli 10 familles, contre 7 l'année précédente. Toutes venaient du Val d'Oise. Les orientations provenaient de différentes structures : 4 par l'hôpital, 2 par l'ASE/PMI, 1 par le 115, 1 par un foyer de jeunes travailleurs, 1 par la CAF et 1 par une mesure AEMO.

Les mères avaient en moyenne 21 ans à leur entrée, un âge en légère hausse par rapport aux années précédentes. Si de très jeunes femmes sont toujours présentes parmi les candidates, on voit de plus en plus de demandes de femmes de plus de 23 ans. Cela s'explique probablement par des situations de précarité plus importantes — beaucoup viennent de CHRS ou de foyers de jeunes travailleurs. Une meilleure gestion de la contraception chez les adolescentes pourrait aussi expliquer cette évolution.

Sur les 10 personnes accueillies, 6 étaient enceintes à leur arrivée et 4 étaient déjà accompagnées de leur bébé. L'âge de l'enfant à l'entrée permet d'anticiper la durée de l'accompagnement et d'adapter le projet éducatif et social à chaque famille. Parmi ces 10 situations, 2 concernaient des couples accueillis ensemble.

File active de l'année 2025

En 2025, le centre parental a réalisé un taux d'activité de 94,49% soit 5344 jours en accompagnant 25 familles, dont 10 nouvelles admissions et 9 sorties. Deux d'entre-elles étaient mineures, l'une bénéficiait d'une mesure de protection ordonnée par un Juge des Enfants et l'autre bénéficiait d'un accueil provisoire contractualisé entre les responsables légaux et l'ASE.

Cela représente : 25 mères et 5 pères (soit 5 couples) et 25 enfants soit **55 personnes accompagnées** par une équipe pluridisciplinaire.

Parentalité et handicap :

La question du handicap occupe une place croissante dans les accompagnements menés en 2025, qu'il s'agisse des parents eux-mêmes ou des enfants au sein des familles suivies.

Cette année, trois parents en situation de handicap ont été accompagnés. Parmi eux, deux bénéficiaient déjà d'une reconnaissance MDPH à leur entrée au centre parental, ce qui a permis d'adapter d'emblée les modalités de soutien à leurs besoins spécifiques. Pour le troisième parent, un étayage soutenu a été nécessaire afin de l'accompagner dans la constitution de son dossier de reconnaissance : démarche souvent complexe, chronophage et source d'épuisement pour les familles déjà fragilisées, pour qui l'accès aux droits ne va pas de soi sans un appui des professionnels.

Par ailleurs, cinq familles ont été accompagnées dans la constitution d'un dossier MDPH pour leur enfant. Ces situations témoignent de la nécessité, pour les équipes, de savoir identifier précocement les signes d'un développement atypique ou disharmonieux, afin d'orienter les familles au bon moment et d'éviter des retards de développement préjudiciables à l'enfant.

C'est dans cette perspective que l'équipe s'engage dans un travail continu de montée en compétences sur le repérage des enfants présentant un développement atypique. Cet engagement professionnel, articulé avec les partenaires spécialisés (pédopsychiatrie de l'hôpital de Pontoise, le CAMPS, l'APCO, la PFR Hevea, le PCPE Hevea...), permet de mieux appréhender des situations complexes.

La place des pères et la reconnaissance des enfants en 2025

En 2025, les pères occupent des places très différentes selon les familles. Certains sont présents dans la vie de leur enfant mais ne sont pas officiellement accueillis dans l'établissement : ils participent au quotidien sans avoir de contrat ni d'accompagnement formalisé. C'est un choix qui appartient au couple et qui peut changer avec le temps.

D'autres pères sont accueillis officiellement, avec un contrat, un professionnel référent et un suivi personnalisé. En 2025, 5 familles étaient composées des deux parents et de leur enfant. Dans 4 de ces familles, le père est arrivé en même temps que la mère et l'enfant. Dans la 5ème famille, le père a rejoint la structure plus tard, après un temps d'échange avec l'équipe.

Même quand les pères ne vivent pas dans l'établissement, beaucoup restent impliqués. En 2025, 4 pères non hébergés ont participé aux moments importants comme les réunions de projet, les fêtes ou les activités. Leur rôle de parent est reconnu et valorisé.

Sur les 25 enfants accompagnés en 2025, 9 avaient été reconnus officiellement par leur père, et 14 avaient leur père présent dans leur vie, à des degrés divers. Certains pères ont reconnu leur enfant sans être vraiment présents au quotidien, d'autres sont très investis sans avoir fait les

démarches administratives. Ces situations s'expliquent par des raisons très variées : un refus au départ, une absence pendant la grossesse, des démarches compliquées ou des histoires relationnelles difficiles.

On observe souvent que le sentiment d'être père se construit peu à peu, surtout grâce au contact avec l'enfant. Pendant la grossesse et les premiers mois de vie du bébé, certains hommes ne se sentent pas encore vraiment pères — cette identité se construit avec le temps et les interactions.

La place du père dépend aussi beaucoup de celle que la mère lui laisse. Certaines mères encouragent l'implication du père, d'autres y sont moins favorables ou n'en attendent pas grand-chose.

La plupart des familles qui arrivent au Centre Parental ne sont pas en couple. Elles ont souvent perdu le contact avec le père de l'enfant, même si celui-ci peut rester présent auprès de son enfant. Il arrive aussi qu'un autre homme joue un rôle de figure paternelle, en soutenant la mère dans son rôle de parent.

Tout cela nous rappelle qu'être parent, ce n'est pas seulement une question de lien biologique ou administratif — c'est avant tout s'investir affectivement et éducativement auprès de son enfant.

Les modes de garde des enfants

L'équipe, et notamment le pôle petite enfance, travaille beaucoup sur la question de la séparation entre le parent et l'enfant, et sur les solutions de garde. L'objectif est double : aider les parents à s'insérer professionnellement, et favoriser le développement de l'enfant en lui permettant de découvrir d'autres environnements et d'être accompagné par d'autres professionnels.

Une attention particulière est portée par la ville de Cergy envers les familles les plus vulnérables ce qui permet depuis plusieurs années aux enfants du centre parental d'accéder plus facilement à des places en crèche, collective ou familiale. L'équipe a aussi développé un réseau d'assistantes maternelles pour offrir encore plus de solutions.

Le choix du mode de garde appartient aux mères, selon leurs préférences. Mais dès qu'un projet professionnel se met en place, trouver un mode de garde devient indispensable. Le pôle petite enfance accompagne activement cette étape.

La séparation reste un moment difficile pour beaucoup de mères. Le lien fort avec leur enfant peut parfois les freiner dans leur vie sociale et professionnelle. Pour les aider à franchir ce cap progressivement, un temps de garde interne a été mis en place : chaque semaine, pendant deux heures, l'équipe s'occupe des enfants pour permettre aux parents de vivre cette séparation en douceur. C'est un moment d'apprentissage pour l'enfant, mais aussi une étape importante pour les parents vers plus d'autonomie.

En 2025, l'équipe éducative du centre parental a accompagné les familles dans leurs démarches d'accès à un mode de garde adapté aux besoins de leur enfant. Grâce à un soutien individualisé — aide à la constitution des dossiers, orientation vers les bons interlocuteurs et suivi des démarches — 14 enfants ont pu bénéficier d'une solution d'accueil pérenne : 9 en crèche collective de la ville de Cergy, 1 en crèche familiale et 4 chez une assistante maternelle agréée. Ces chiffres témoignent de l'investissement des éducatrices auprès des parents pour favoriser leur autonomie et faciliter, le cas échéant, leur retour vers l'emploi ou la formation.

Les départs du Centre Parental en 2025

En moyenne, le temps de présence d'une famille au centre parental est de 21 mois.

En 2025, 9 familles ont quitté le Centre Parental, un chiffre proche de celui de 2024 (8 départs). Chaque départ demande un gros travail de la part de l'équipe : organiser la garde des enfants, gérer les démarches administratives, préparer le déménagement, remettre le logement en état, et en même temps préparer l'arrivée de nouvelles familles.

Les raisons de départ sont très différentes d'une famille à l'autre. Certains départs sont le signe d'un beau chemin parcouru, avec un logement trouvé et un emploi stable. D'autres résultent d'un choix personnel. Parfois, le départ est imposé, notamment quand la sécurité de l'enfant est en danger, ce qui peut conduire à un placement. Enfin, une nouvelle grossesse peut aussi mettre fin à l'accompagnement, le centre n'étant prévu que pour un seul enfant.

Parmi les 9 départs en 2025 : 6 familles ont obtenu un logement social, la plupart avec un emploi stable. 2 départs résultent d'un choix personnel, avec un retour dans la famille. 1 départ a été lié au placement de l'enfant, préparé progressivement et avec l'accord des parents. 1 départ fait suite à une seconde grossesse, avec une orientation vers la belle-famille.

Ces parcours montrent à la fois les belles réussites en matière d'insertion, et les fragilités qui persistent pour certaines familles malgré l'accompagnement.

III – PROJET D'ETABLISSEMENT

La prise en charge proposée par le Centre Parental HEVEA repose sur la mise à disposition d'un logement autonome (studio à petit F2) permettant aux parents d'expérimenter la vie quotidienne dans des conditions proches de la réalité. Ce dispositif constitue une étape intermédiaire entre l'hébergement collectif et l'autonomie complète, favorisant une évaluation concrète des capacités parentales et de gestion de la vie indépendante, dans un cadre non stigmatisant.

Ce dispositif répond aux besoins de familles qui ne peuvent plus vivre en collectif mais ne sont pas encore prêtes à une autonomie totale. L'accompagnement est global, individualisé et pluridisciplinaire, et vise l'évolution personnelle, sociale et professionnelle des familles-parents.

Les principaux axes d'accompagnement sont :

- Suivi de la grossesse et de l'enfant : accompagnement pré et post-natal, orientation vers les dispositifs de santé (PMI, pédiatre, médecin traitant), suivi des soins et vaccinations, avec une attention particulière portée aux familles femmes ayant connu la précarité.
- Soutien à la parentalité et à la relation parent-enfant : observation et accompagnement dans les soins au nourrisson, prévention des risques domestiques, travail sur le lien affectif, la place du père, les pratiques éducatives, le développement de l'enfant et l'histoire familiale, avec l'appui de la psychologue.
- Insertion socio-professionnelle : accompagnement vers l'emploi ou la formation, avec l'appui d'une conseillère en insertion professionnelle et en lien avec les partenaires (missions locales, Pôle emploi, associations).
- La gestion de la vie quotidienne, budgétaire et administrative : apprentissage de l'entretien du logement, de l'organisation familiale, des démarches administratives, de la gestion du budget et de la préparation à la sortie du dispositif, notamment par une participation financière à l'hébergement.

L'accompagnement s'adapte aux besoins et aux difficultés rencontrées, sous des formes individuelles ou collectives, à domicile ou dans les locaux, mobilisant l'ensemble de l'équipe. Ces actions relèvent d'un soutien à la parentalité progressif et modulable, visant l'autonomie durable des familles.

IV – ACCOMPAGNEMENT ET ACTIONS SIGNIFICATIVES

Les ateliers : leviers dynamiques et créatifs de l'accompagnement

L'année 2025 fut particulièrement riche en actions et en proposition d'activités. L'équipe éducative ne se contente pas de proposer un accompagnement « classique », elle utilise des leviers pour toucher les familles.

L'année 2025 témoigne du dynamisme de notre équipe éducative, dont la capacité d'initiative permet de renouveler chaque année nos modalités d'accompagnement et nos axes de travail pour répondre aux besoins des familles accueillies.

- **Le Bien-être et l'Estime de soi :**

Convaincue que le soutien à la parentalité passe par le "prendre soin de soi", l'équipe a impulsé des projets originaux tels que les ateliers de socio-esthétique (3 séances de 6 personnes) et les sorties Hammam (2 séances collective et 1 séance en individuelle, pour 4 familles). Ces parenthèses permettent aux parents de restaurer leur image et de diminuer le stress lié au quotidien, favorisant ainsi une plus grande disponibilité émotionnelle envers leurs enfants.

- **La Médiation par le Séjour :**

Le dynamisme de l'année s'est illustré par une programmation soutenue de séjours (Berck, sorties zoo, séjours thématiques d'avril à décembre). Ces temps de rupture avec le quotidien sont des laboratoires d'observation et de soutien éducatif précieux, permettant de travailler la relation parent-enfant dans un cadre apaisé et valorisant. Ainsi, 12 familles ont bénéficié de ces séjours.

- **L'Expertise du Lien et la pair aideance :**

Par la mise en place d'ateliers de **mères- bébés**, l'équipe se positionne comme facilitatrice des échanges entre parents sur des thèmes choisis (qu'est-ce qui fait famille ? l'amour et l'éducation, la dépression post-partum, les rythmes de l'enfant...). Ces ateliers réunissent en moyenne 5 familles et on lieu 1 fois par mois.

- **Ateliers obligatoires :**

La mise en place d'ateliers obligatoires (prévention des écrans, droits et devoirs des parents, prévention des risques d'accidents domestiques...) valorise et renforce les compétences parentales. Cela permet aux familles de ne plus être seulement "hébergés", mais d'être activement préparés à leur fonction parentale.

Chaque projet/atelier ou activité effectués en 2025 est le fruit d'un diagnostic de terrain et d'une volonté de ne laisser aucune famille sur le côté. En diversifiant ainsi les approches — du groupe de parole informel aux séjours structurés — l'équipe éducative garantit un accompagnement diversifié, plaçant le parent au cœur d'une dynamique de changement et de valorisation des compétences.

Au centre parental, nous accompagnons de jeunes parents afin qu'ils puissent développer leurs compétences et leur autonomisation. Nous les soutenons dans leur fonction parentale et dans leur insertion sociale et professionnelle. Ce travail leur demande de l'engagement et les amène à se confronter à leurs fragilités pour les dépasser et avancer dans leur projet de vie.

L'activité sportive est un outil éducatif pertinent. Elle permet d'éprouver physiquement la mise en mouvement. Elle transcrite et inscrit dans le réel, des éléments qui sont au cœur de la clinique éducative. Ainsi, l'escalade est une activité pleine de sensations et d'émotions. Grimper, c'est se dépasser pour arriver en haut, atteindre son but et pouvoir être fier de soi. L'escalade c'est se confronter à la prise de risque, c'est sortir de sa zone de confort, fournir des efforts et s'engager personnellement pour avancer le plus haut possible.

Partager cette activité avec les parents permet aussi de travailler leur capacité à faire confiance et à se sentir et à se saisir du soutien proposé pour se dépasser. En effet, l'escalade se pratique en binôme, l'un grimpe et l'autre assure (et rassure). Comme dans l'accompagnement éducatif, cette relation offre alors la sécurité nécessaire pour prendre des risques, essayer différentes voies jusqu'à trouver celle qui permette d'atteindre son but.

Daphné Thomasse - éducatrice spécialisée au centre parental

L'accompagnement vers l'insertion :

En 2025, la Conseillère en Insertion Professionnelle (CIP) du Centre Parental a assuré un accompagnement individualisé et soutenu auprès des jeunes parents accueillis dans la structure. Son action s'inscrit dans une démarche globale visant à favoriser l'autonomie, la qualification et l'accès à l'emploi de personnes confrontées à des parcours de vie marqués par des ruptures et des fragilités multiples.

Parmi les 25 jeunes parents accompagnés, 14 sont arrivés sans aucune qualification, se trouvant dans une situation dite « NEEF » (ni en emploi, ni en études, ni en formation). Certains avaient souhaité poursuivre leur scolarité mais avaient dû l'interrompre en raison de grossesses, de ruptures d'hébergement ou de difficultés familiales.

La répartition des niveaux de qualification à l'entrée dans le dispositif est la suivante :

- 14 personnes sans diplôme
- 4 personnes titulaires d'un diplôme de niveau 3 (CAP ou BEP)
- 4 personnes titulaires d'un diplôme de niveau 4 (Baccalauréat)
- 2 personnes titulaires d'un diplôme de niveau 5 (Bac +2)
- 1 personne titulaire d'un diplôme de niveau 6 (Licence ou équivalent)

Cette hétérogénéité des profils a orienté l'action de la CIP vers un accompagnement individualisé, adapté au niveau d'autonomie et aux besoins spécifiques de chacun.

En complément des suivis individuels, le centre parental propose plusieurs ateliers collectifs :

- Un atelier sur la communication verbale et non verbale, co-animé avec le chargé d'insertion de la structure partenaire Galilée, réunissant des jeunes des deux structures autour de mises en situation professionnelle.
- Un atelier dédié aux freins liés au mode de garde dans l'accès à l'emploi, co-animé avec l'éducatrice de jeunes enfants du Centre Parental.
- Un atelier peinture visant à stimuler la créativité, renforcer la confiance en soi et favoriser l'expression des émotions.

Ces espaces collectifs ont permis de travailler l'estime de soi, la posture professionnelle et la préparation aux entretiens dans un cadre bienveillant et participatif.

L'action de la CIP s'est appuyée sur un réseau de partenaires territoriaux permettant d'orienter chaque personne vers des dispositifs adaptés : Missions Locales, France Travail, Conseil Départemental, École de la Seconde Chance, centres de formation. Ces partenariats ont enrichi les possibilités d'orientation et renforcé la cohérence des parcours.

La mobilité étant un levier essentiel pour l'insertion professionnelle, la CIP a soutenu les démarches liées au permis de conduire. En 2025, 4 personnes accompagnées ont obtenu leur permis B et 6 autres sont en cours d'apprentissage, renforçant ainsi leur autonomie et élargissant leurs perspectives d'emploi.

Les résultats obtenus en 2025 témoignent de l'engagement des personnes accompagnées et de la qualité de l'accompagnement proposé :

- 7 personnes ont suivi une formation qualifiante ou diplômante : CAP AEPE, Agent de restauration collective, Master MEEF, titre professionnel de Chargée d'insertion professionnelle, BTS Vente, titre professionnel d'Assistante dentaire (2 personnes en apprentissage).
- 2 personnes ont obtenu un diplôme : CAP Agent de restauration collective et Titre professionnel de Chargée d'insertion professionnelle.
- 4 personnes ont décroché leur permis B, levier majeur d'accès à l'emploi.

Les Chiffres clés de l'année 2025 :

25	7	2	4
personnes accompagnées	en parcours de formation	diplômes obtenus	permis B obtenus

L'action menée par la Conseillère en Insertion Professionnelle en 2025 illustre la complémentarité indispensable entre accompagnement social, soutien à la parentalité et insertion professionnelle. En adoptant une posture d'« aller vers », en s'adaptant continuellement aux besoins et aux rythmes de vie des personnes, et en s'inscrivant dans une dynamique partenariale active, la CIP a contribué de manière significative au parcours d'autonomisation des jeunes parents accueillis au Centre Parental.

Ces avancées, qu'elles soient visibles à travers les diplômes obtenus ou plus discrètes dans la progression de la confiance en soi, constituent autant de jalons vers une insertion durable et une vie autonome pour ces familles.

Le suivi de la santé des enfants accueillis :

Le suivi de la santé des enfants constitue une priorité constante pour l'équipe éducative, qui veille avec attention à la situation médicale de chacun des enfants accueillis.

Sur le plan vaccinal, la situation est pleinement maîtrisée : les vaccinations sont à jour pour l'ensemble des enfants. Le seul retard vaccinal identifié fait l'objet d'un accompagnement actif auprès de la famille concernée, en vue d'une régularisation rapide. Cette vigilance témoigne de l'implication de l'équipe dans le repérage et le suivi des situations, même ponctuelles.

Concernant le suivi médical, 7 familles bénéficient d'un accompagnement à la PMI, dont 2 avec un suivi renforcé. Les familles sont orientées vers les PMI de Vauréal, Cergy Saint-Christophe et Cergy Préfecture, en cohérence avec leur secteur de résidence. Certains enfants conservent également un suivi dans leur ancienne PMI de rattachement, à Eaubonne et Montmorency, afin de préserver la continuité des soins et des liens thérapeutiques déjà établis.

Pour les familles ne relevant pas de la PMI, l'équipe s'assure que les enfants disposent d'un suivi pédiatrique ou en médecine générale adapté à leurs besoins. Cette démarche s'inscrit dans un contexte territorial particulièrement contraint : le manque de praticiens acceptant de nouveaux patients et la fermeture récente d'un cabinet médical à Cergy-le-Haut rendent difficile l'accès à un suivi pérenne. Face à cette réalité, l'équipe mobilise les ressources disponibles, notamment les plateformes de téléconsultation telles que Doctolib et Qare, pour pallier ces difficultés d'accès aux soins.

Enfin, les situations médicales les plus complexes font l'objet d'un accompagnement spécialisé : deux enfants bénéficient d'un suivi hospitalier en lien avec une prématurité, et un enfant est pris en charge en pédopsychiatrie. L'équipe assure dans ces situations un rôle d'interface et de soutien, en lien étroit avec les professionnels de santé concernés.

V- QUALITE D'ACCOMPAGNEMENT

Les groupes d'expression des familles :

Les groupes d'expression mis en place au sein du Centre parental constituent une instance de participation des familles à la vie institutionnelle. Ils offrent un espace de parole, favorisant l'expression, les questionnements et des besoins des familles, tout en renforçant leur pouvoir d'autodétermination et leur citoyenneté.

Le Centre parental a mis en place 2 groupes d'expression dans l'année 2025, ceux-ci permettent aux familles de prendre part aux réflexions qui les concernent sur leur accompagnement quotidien.

Un groupe d'expression a été mené en octobre 2025, celui-ci s'inscrit dans une logique institutionnelle et citoyenne. Il a permis aux familles de mieux comprendre le fonctionnement de l'association HEVEA qui les accueille, le rôle du conseil d'administration et l'existence du Comité Consultatif de Réflexion Éthique (CCRE). Bien que les familles aient été globalement peu proactives, certaines prises de paroles, notamment autour des règles de vie, de la participation financière, la confidentialité et l'intimité, mettent en lumière des préoccupations majeures de leur accompagnement. Ainsi, la parole des familles a été prise en considération par une élaboration participative (équipe, familles et direction) des règles de vie qui ont été simplifiées. Celui-ci, une fois finalisé a été présenté lors d'un nouveau groupe d'expression puis mis en service pour les nouvelles familles.

Dans leur complémentarité, les 2 groupes d'expression effectués sur l'année 2025 montrent que cette instance joue un rôle essentiel à plusieurs niveaux :

- Prise en compte et valorisation de la parole des familles ;
- Soutien à la réflexion autour de l'accompagnement ;

Ainsi, les groupes d'expression apparaissent comme un outil pertinent, permettant à la fois d'alimenter les pratiques professionnelles, d'ajuster l'accompagnement et de soutenir les familles dans leur capacité à se projeter vers la sortie du Centre parental, à comprendre leur parcours et à envisager l'avenir avec davantage de sérénité.

Le plan d'amélioration continue de la qualité

La mise en œuvre du Plan d'Action Qualité (PAQ) au Centre parental est menée par 2 référents qualité. Une attention particulière est apportée à l'amélioration continue de la qualité car elle transforme des obligations réglementaires en leviers d'amélioration concrets pour les familles et les professionnels.

Pour les salariés, les actions terminées sur les risques du travail isolé et la mise en conformité des outils de communication (postes fixes, mobiles, visiophones) offrent un environnement de travail sécurisant. Cela réduit l'anxiété professionnelle liée à certaines interventions à l'extérieur ou en soirée lors des visites à domicile par exemple.

Contrairement à une démarche qualité purement administrative, le plan action qualité du Centre parental a mené des actions concrètes. Ainsi, l'exercice 2025 témoigne de la maturité de notre démarche qualité, avec la finalisation de 85% des actions inscrites à notre plan pluriannuel. L'accent a été mis sur la sécurisation de l'accompagnement et la valorisation des compétences parentales. Grâce à la refonte de nos outils contractuels et à la pérennisation des ateliers, nous observons une participation plus active des parents à leur projet de vie.

La plus-value de cette démarche qualité réside dans la dynamique de la réflexion permanente engagée à tous les niveaux de l'établissement favorisant la qualité de l'accompagnement et la sérénité des équipes éducatives.

VI – PARTENARIATS ET INSCRIPTION TERRITORIALE

Voici un exemple concret qui illustre le travail de réseau et de partenariat tissé par l'équipe du centre parental HEVEA :

M. est un enfant accueilli au centre parental depuis ses 15 mois, c'est un enfant en situation de vulnérabilité qui présente des fragilités. Depuis l'accueil de M. et de sa mère (en situation de handicap) au sein du Centre Parental, l'équipe a porté une attention particulière aux fragilités repérées chez l'enfant, notamment sur les plans du développement moteur, du langage, de la régulation émotionnelle et de la relation à l'adulte.

Le Centre Parental a également soutenu les initiatives de la mère visant à stimuler le développement de M. (réduction du temps d'écran, accès aux livres, sorties à la médiathèque, activités ludiques et éducatives), en valorisant ses compétences parentales. L'accompagnement de M. s'inscrit dans un travail partenarial étroit et constant, coordonné par le Centre Parental, afin d'assurer une cohérence des interventions autour de l'enfant.

À ce titre, le Centre Parental :

- Participe et organise des temps de synthèse partenariaux réunissant la crèche, l'hôpital, la TISF, la tutelle et les autres professionnels impliqués dans la situation de la famille.*
- Assure un rôle de lien et de médiation entre la mère et les différents partenaires, facilitant la compréhension mutuelle des enjeux et des objectifs d'accompagnement.*
- S'appuie sur les observations des professionnels de la crèche concernant l'évolution de M. en collectivité (socialisation, respect du cadre, participation aux activités, interactions avec les pairs) afin d'ajuster l'accompagnement au Centre Parental.*
- Travaille en articulation avec l'équipe hospitalière (pédopsychiatrie, psychomotricité, psychologie) pour soutenir la continuité du suivi thérapeutique et préparer les orientations nécessaires (évaluation diagnostique, constitution du dossier MDPH, réflexion autour d'une orientation SESSAD).*

Ce travail partenarial permet d'assurer une prise en charge cohérente, sécurisante et progressive pour l'enfant, tout en soutenant la mère dans ses démarches administratives et institutionnelles.

L'action du Centre Parental s'inscrit pleinement dans une dynamique d'inclusion de M. en milieu ordinaire. Grace à l'accompagnement mis en place :

- M. a pu investir pleinement la crèche, s'inscrire dans le collectif, développer des interactions positives avec les autres enfants et intégrer les règles du cadre institutionnel. Ainsi, Les difficultés initiales de régulation émotionnelle ont diminué, permettant une meilleure adaptation au rythme et aux exigences du milieu ordinaire.*
- Le travail de soutien à la parentalité mené auprès de sa mère a favorisé la continuité des apprentissages et des repères éducatifs entre le domicile et les lieux d'accueil.*

M. aura très bientôt 3 ans, la famille devra quitter le centre parental. Un soutien de la famille est encore nécessaire afin accompagner les démarches préparatoires à la scolarisation de M. en lien avec les partenaires (pédopsychiatrie, MDPH, SESSAD, éducation nationale), afin de garantir une orientation adaptée à ses besoins et de sécuriser son parcours en milieu ordinaire, avec les soutiens nécessaires.

À travers un accompagnement individualisé, un soutien renforcé à la parentalité et un travail partenarial soutenu, le Centre Parental a permis à M. de bénéficier d'un environnement sécurisant, favorisant son développement et son inclusion progressive en milieu ordinaire. Cet accompagnement vise à soutenir l'enfant dans ses compétences, tout en anticipant les besoins futurs liés à ses fragilités, dans une logique de continuité et de cohérence des parcours.

VII – RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT

L'équipe est constituée de **13 salariés**, représentant un total de **8,74 équivalents temps plein (ETP)**.

1. Direction et encadrement – 2 salariés

- Directeur : **0,40 ETP**
- Chef de service : **0,50 ETP**

2. Administratif – 1 salarié

- Secrétaire : **0,40 ETP**

3. Médical et paramédical – 2 salariés

- Psychiatre : **0,04 ETP**
- Psychologue : **0,50 ETP**

4. Équipe socio-éducative – 6 salariés

- Deux éducateurs spécialisés : **2 ETP**
- Une éducatrice de famille enfants : **1 ETP**
- Une auxiliaire de puériculture : **1 ETP**
- Une conseillère en économie sociale et familiale (CESF) : **1 ETP**
- Une chargée d'insertion professionnelle (CIP) : **1 ETP**

5. Équipe de maintenance – 2 salariés

- Ouvrier d'entretien (maintenance) : **0,50 ETP**
- Agent d'entretien : **0,40 ETP**

Sur le plan des ressources humaines, l'année 2025 a été marquée par une relative stabilité des mouvements. Toutefois, la restructuration de l'association en pôles, avec la création de postes de Directeur de pôle, a engendré des réorganisations internes et des changements de poste de direction au sein du service. Dans ce contexte, une nouvelle cheffe de service a été recrutée, assurant la continuité de l'encadrement de l'équipe éducative.

L'équipe pluridisciplinaire se caractérise par une grande stabilité, favorisant la continuité de l'accompagnement et la qualité du travail auprès des personnes accueillies. Au cours de l'année 2025, une éducatrice spécialisée a quitté la structure pour des raisons familiales. Son départ a été anticipé et a permis le recrutement d'une nouvelle éducatrice spécialisée, assurant ainsi le maintien des compétences au sein de l'équipe et la poursuite des missions dans de bonnes conditions.

VIII – BILAN 2025 : PARENTALITE, HANDICAP, DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT ET ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

L'année 2025 confirme la pertinence du Centre Parental HEVEA comme lieu d'accueil et de soutien pour des familles en situation de grande vulnérabilité. Au fil des mois, notre équipe pluridisciplinaire a démontré sa capacité à répondre avec justesse à des situations complexes, alliant rigueur professionnelle, créativité pédagogique et engagement humain.

Le soutien à la parentalité demeure au cœur de notre projet établissement. En 2025, 25 familles ont bénéficié d'un accompagnement global et individualisé, porté par une équipe qui croit profondément dans les compétences de chaque parent. Les ateliers mères-bébés, les temps de pair aidance, les ateliers obligatoires autour des droits et des pratiques éducatives, les séances de bien-être ou encore les séjours de rupture ont constitué des leviers essentiels pour renforcer le lien parent-enfant, valoriser les compétences parentales et préparer chaque famille à une autonomie durable. La diversité des approches proposées témoigne d'une conviction partagée : accompagner la parentalité, c'est aussi prendre soin du parent en tant que personne.

L'accueil des couples constitue également une avancée notable de l'année écoulée. Avec 7 demandes d'admission formulant un projet en couple et 5 couples effectivement accompagnés au sein de la file active 2025, le Centre Parental HEVEA s'affirme pleinement dans sa vocation parentale, au-delà de sa dimension maternelle d'origine. Cet accueil conjoint des deux parents représente une opportunité précieuse : travailler la coparentalité, la place de chacun dans la relation à l'enfant, les dynamiques de couple face aux responsabilités éducatives. Il exige de l'équipe une posture ajustée, capable d'individualiser l'accompagnement tout en tenant compte des interactions familiales dans leur globalité.

L'accompagnement des parents en situation de handicap représente l'une des spécificités les plus marquées du Centre Parental HEVEA et une priorité délibérément affirmée. En 2025, trois parents en situation de handicap ont été accompagnés, avec des niveaux de soutien adaptés à chaque situation. Lorsque la reconnaissance MDPH était déjà acquise à l'entrée, l'équipe a pu ajuster immédiatement ses modalités d'intervention. Lorsqu'elle ne l'était pas encore, un étayage soutenu a été mis en place pour accompagner le parent dans des démarches souvent chronophage et complexes. Cet accompagnement spécifique incarne la double compétence d'HEVEA : croiser l'expertise en protection de l'enfance avec une connaissance fine des enjeux liés au handicap, pour construire un étayage parental réellement ajusté aux besoins de chaque famille.

Parallèlement, le repérage précoce des enfants présentant un développement atypique est devenu un axe structurant de notre action éducative. En 2025, cinq familles ont été accompagnées dans la constitution d'un dossier MDPH pour leur enfant. Ce travail, mené en lien étroit avec nos partenaires spécialisés — la pédopsychiatrie de l'hôpital de Pontoise, le CAMPS, l'APCO, la PFR HEVEA, le PCPE HEVEA — repose sur une

vigilance constante des professionnels quant aux signes d'un développement disharmonieux. L'objectif est clair : permettre une orientation adaptée au bon moment, éviter les retards préjudiciables à l'enfant, et préparer avec sérénité les étapes à venir, notamment la scolarisation. L'exemple de M., enfant suivi depuis ses 15 mois dans le cadre d'un partenariat pluriel et coordonné, illustre cette dynamique d'inclusion progressive et de continuité du parcours.

Au terme de cette année 2025, ce rapport témoigne de la solidité d'un projet établissement ancré dans une réalité de terrain, porté par une équipe engagée et en constante montée en compétences. Face aux enjeux croissants que représentent les situations de double vulnérabilité —parent en situation de handicap, enfant aux besoins spécifiques — le Centre Parental HEVEA entend poursuivre et renforcer ses actions, en s'appuyant sur ses partenariats territoriaux, sa démarche qualité et la dynamique collective de ses professionnels. Parce que chaque famille, quelles que soient ses fragilités, mérite un accompagnement à la hauteur de ses besoins et de ses espoirs.

Karine DE FAVERI, Directrice de secteur Protection de l'enfance et hébergement